

## Les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans l'entreprise en faveur de l'environnement

En juillet 2007, Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a lancé le **Grenelle Environnement**. L'objectif était de créer des conditions favorables à l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes en faveur de l'environnement. L'organisation de cette manifestation a donné lieu à un plan dont les mesures constituent un point de départ à la **mobilisation de la société française** pour inscrire son développement dans une perspective durable.

Au-delà de cette volonté politique affichée, des décrets et textes législatifs en préparation, qu'en est-il de la perception des entreprises et des salariés français sur la question environnementale ? Quelles sont les mesures concrètes en faveur de l'environnement pouvant être mises en place dans l'entreprise ?

### Les entreprises et l'environnement

Une enquête menée par Monster auprès des salariés européens et des entreprises montre que c'est au Danemark, en Italie, en France et en Allemagne que les entreprises sont les moins nombreuses à prendre de telles mesures : parmi les salariés interrogés, 47% des Danois et des Italiens, et 41% des Français et des Allemands déclarent qu'à leur connaissance, aucune action de ce type n'a été conduite à ce jour sur leur lieu de travail.

Créée en 1996, la norme qualité ISO 14001 certifie la capacité d'une entreprise à maîtriser son impact sur l'environnement. Elle traite donc du management environnemental, c'est-à-dire de ce que réalise une organisation pour réduire au minimum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement et améliorer en permanence ses performances en matière environnementale.

En raison de la complexité des démarches qualité, du coût en hommes et moyens financiers qui doivent être investis, peu d'entreprises se sont lancées dans la mise en place de cette norme.

Pour autant, quelques gestes, sans aller jusqu'à la certification, peuvent être pratiqués en entreprise, à condition d'adopter une information et une communication adéquates auprès des salariés.

### Mettre en place une démarche éco-responsable : les éco-gestes au travail

En faisant évoluer - ne serait-ce que légèrement - les pratiques et les usages sur le lieu de travail, les entreprises pourraient avoir un impact positif sur l'environnement et notamment sur le réchauffement de la planète. Cinq domaines d'interventions liés à des actions concrètes ont été identifiés.

#### Achetez autrement :

- Utiliser du papier recyclable, des ampoules basse consommation
- Commander du mobilier à des fabricants du commerce équitable
- Réaliser un catalogue de « produits verts »

#### Trier les déchets de bureau :

- Limiter l'usage des gobelets en plastique
- Mettre en place la collecte sélective du papier, des cartouches d'encre, des imprimantes
- Récupérer les piles usagées
- Privilégier le courrier électronique au courrier papier. Certaines entreprises insèrent à la fin du courriel la mention « Economisez de l'encre et du papier : n'imprimez ce message que si c'est nécessaire ». Le papier représente à lui-seul 80% des déchets d'une administration ou entreprise. Le traitement des déchets est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre
- Utiliser les feuilles de papier mal imprimées comme brouillon

- Ranger le papier neuf : prévoir de ranger les ramettes dans une armoire plutôt qu'en piles près des imprimantes et photocopieurs afin de ne pas donner l'idée d'une matière première disponible en quantité illimitée
- Faire circuler les documents au lieu d'en imprimer plusieurs exemplaires
- Privilégier les impressions recto-verso

**Economiser l'eau :**

- Economiser l'eau dans les toilettes
- Eviter de faire couler l'eau le temps de se savonner les mains

**Maîtriser l'énergie :**

- Utiliser au maximum la lumière naturelle en plaçant son plan de travail près des fenêtres
- Eteindre complètement le ou les PC le soir et tous les périphériques informatiques
- Eteindre la lumière en quittant son bureau
- Utiliser des équipements informatiques bénéficiant du label Energy Star. Programme mis en œuvre par la communauté européenne, il garantit une consommation énergétique inférieure à la moyenne, que les appareils soient en mode veille ou en activité

**Réduire les déplacements :**

- Favoriser les réunions à distance par visioconférences ou audioconférences. Ces formats de réunions permettent de réduire les déplacements professionnels dans certaines branches d'activité, tout en conservant une certaine convivialité
- Privilégier les véhicules dits « propres » comme le GPL, les véhicules hybrides essence et électricité
- Mettre en place le co-voiturage. En plus de la diminution de la pollution, ce système permet de diviser les frais de déplacements entre les différents occupants du véhicule
- Favoriser l'utilisation des transports en commun

**Pour en savoir plus**

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)  
ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)